



HAL
open science

Licence Biologie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Biologie. 2010, Université de La Réunion. hceres-02037152

HAL Id: hceres-02037152

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037152>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Rapport d'évaluation d'une mention de licence Vague D

Université : UNIVERSITE DE LA REUNION
N° demande : S3100021977
Domaine : SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE
Mention : BIOLOGIE

Appréciation générale :

La mention « Biologie » fait partie de l'offre générale de formation de l'UFR Sciences et Technologies de l'Université de La Réunion. Cette mention est accessible par un portail intitulé "Biologie-Chimie-Géosciences". Ce portail, affiché comme étant commun à quatre mentions (Biologie, Chimie, Biochimie et Géosciences), correspond à la première année de formation. Toutefois, le parallèle n'est pas aisé entre les dossiers, car les UE portent des intitulés différents d'une mention à l'autre. La seconde année fait l'objet d'un seul parcours avec une proposition d'UE optionnelles permettant aux étudiants de préparer leur orientation en troisième année. En troisième année, les étudiants peuvent s'orienter vers un parcours « Biologie des Organismes et Populations » (BOP) et « Sciences de la Vie et de la Terre » (SVT).

L'offre de formation est présentée aux lycéens (Journée Porte Ouverte) et en première année, toutefois rien n'est proposé par la suite. L'équipe pédagogique est réduite à la liste exhaustive des PRAG et enseignant-chercheurs intervenant dans la mention et son fonctionnement n'est à aucun moment présenté. Un projet de création d'une commission de pilotage à l'échelle de la mention est cité sans aucune précision quant à son fonctionnement. Ce type de commission est indispensable pour faire évoluer au mieux les mentions au cours de leur habilitation, notamment au niveau des liens avec le monde professionnel.

L'origine des primo-arrivants est bien renseignée, ainsi que les taux de réussite au cours de la licence. Toutefois, aucune information n'est donnée sur le devenir des étudiants abandonnant leur cursus, ni sur la réussite dans les masters dédiés.

L'intégration des nouveaux étudiants est facilitée par la mise en place d'un tutorat réalisé par des étudiants de niveau supérieur.

Peu d'information sur l'orientation est donnée dans le dossier « Biologie » : les étudiants bénéficient d'un entretien avec un enseignant afin de discuter de leur orientation (choix de la mention) ou réorientation en fin de L1, ce qui peut paraître un peu tardif.

Aucune passerelle n'est mentionnée avec d'autres établissements (IUT, BTS, grandes écoles...) ou vers les licences professionnelles.

Les modalités d'évaluation des connaissances des étudiants sont indiquées sur les fiches UE, et reprises brièvement dans le dossier, sans aucune information sur la proportion entre contrôle continu, examen terminal et examen de travaux pratiques. Les informations sont un peu contradictoires avec le document de présentation générale qui met en avant une généralisation du contrôle continu.

L'évaluation des enseignements est réalisée par l'intermédiaire d'un questionnaire distribué au S1. Quelques questionnaires ont été distribués en L2 et L3 ayant permis « d'ajuster le contenu pédagogique et mieux coordonner les contenus des UE », toutefois il n'est pas fait mention des analyses de ces documents. Ce type de questionnaire est à poursuivre et à élargir à l'ensemble des UE des trois années.

Entre deux et trois UE de « Formation au monde professionnel » (selon le parcours) sont proposées en L3, sans faire mention de la possibilité de réaliser un stage en entreprise (parcours BOP) ou dans une structure éducative (parcours SVT).

Aucune donnée chiffrée n'est disponible sur l'insertion professionnelle des étudiants diplômés et sur les poursuites d'études.

Les points les plus forts :

| | |
|----|---|
| 1- | Mutualisation totale de la première année avec trois autres mentions (« Biochimie », « Chimie », « Géosciences ») et nombre également important d'UE mutualisées en deuxième année, bien qu'aucune donnée synthétique (pourcentage de mutualisation) ne soit fournie. |
| 2- | A la lecture du dossier, l'information auprès des lycéens et des étudiants concernant l'offre de formation de l'UFR semble adéquate. |
| 3- | |

Les points les plus faibles :

| | |
|----|---|
| 1- | Les passerelles à l'issue de la première et de la seconde année sont très peu développées, que ce soit pour rejoindre des formations de l'établissement ou des formations extérieures (ex : est il possible d'aller vers la mention « Chimie » à la fin de la seconde année ? Seule la mention « Biochimie » est mentionnée, alors que l'inverse est possible). |
| 2- | Le nombre d'heures en première et seconde années est très élevé : 720 h par année. Peu d'heures sont consacrées à l'insertion professionnelle (pas de possibilité de faire un stage au cours du parcours). |
| 3- | Aucune commission pédagogique n'est actuellement en place pouvant aider au pilotage de la mention et plus globalement au pilotage de l'offre de formation de l'UFR. |

Recommandations :

| |
|---|
| <p>L'existence de la mention « Biologie » est tout à fait justifiée, cependant quelques améliorations pourraient être prises en considération à l'avenir : l'affichage des mutualisations entre mentions devrait être renforcée par la présentation de tableaux communs (en prenant garde d'intituler les UE communes de la même façon). Cette clarification amènerait de façon plus aisée les possibles réorientations (passerelles) entre mentions de l'établissement. Il serait également intéressant de proposer plus de passerelles avec des formations professionnalisantes (vers des IUT, BTS, les licences professionnelles...), mais également d'afficher les possibilités de mobilité vers d'autres établissements.</p> <p>Une intervention plus précoce des entretiens, en fin de premier semestre, permettrait d'identifier au plus vite les étudiants nécessitant une réorientation. A partir de ce bilan, un dispositif d'enseignements de soutien ou de remise à niveau pourrait être proposé dans un objectif d'aide à la réussite.</p> <p>L'allègement du nombre d'heures sur l'ensemble de la licence au profit de la mise en place de projet professionnel, ou encore de la possibilité de faire un stage en entreprise au cours de la formation, serait également un plus pour la licence de Biologie. Un suivi sur le devenir des étudiants ne poursuivant pas leurs études après l'obtention de la licence serait également intéressant afin d'évaluer l'adéquation entre les possibles débouchés professionnels à Bac +3 (parcours SVT ou BOP) et l'insertion effective.</p> <p>Enfin, afin de simplifier l'offre en Biologie, il serait sans doute souhaitable de fusionner les mentions « Biochimie » et « Biologie » étant donné le nombre important de mutualisations en L1 et L2. Un parcours supplémentaire intitulé « Biochimie » pourrait se rajouter aux parcours BOP et SVT. Cette fusion serait tout à fait en accord avec l'offre master qui suit.</p> |
|---|

Echelle d'appréciation (cf. feuille "Signification de la notation")

A+ : répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation ;

A : répond très bien ou bien aux critères d'évaluation ;

B : répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation ;

C : répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.

Notation (A+, A, B, C) : B